

Réunion du 3 octobre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procur
ation(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Monsieur Pierre MARMILLOD

Rapporteur :

Monsieur Jean-Laurent VONAU

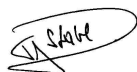
N° CP/2011/666 - Enseignements artistiques - 3213
"Ecole Pôle" de HAGUENAU

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- retient le projet de la ville de HAGUENAU et de son Ecole municipale de musique et de danse pour l'expérimentation de la première "Ecole Pôle" dans le Bas-Rhin
- approuve la conclusion pour la période 2012-2014 d'un contrat d'objectifs entre la ville de HAGUENAU et le Département, contrat dont l'élément essentiel sera la mise en oeuvre d'un projet territorial de coordination axé sur la transmission artistique et l'accompagnement des pratiques amateurs
- décide d'attribuer à la ville de HAGUENAU une subvention annuelle de 15 000 € pour la réalisation des missions de l'"Ecole Pôle", sous réserve de l'inscription budgétaire correspondante au budget primitif 2012.

Les modalités de versement de cette subvention seront indiquées dans le contrat d'objectifs 2012-2014.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111003-60530-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 13/10/11